



Ville de Genlis
18 avenue Général de Gaulle
21110 GENLIS

AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

Je soussigné(e) :

Représentant légal de l'enfant :

Prénom et nom de la personne figurant sur le cliché :

Auteur, date et lieu du cliché :

donne expressément mon autorisation à la Ville de Genlis, d'exploiter mon image/l'image de mon enfant (rayer la mention inutile).

Par la présente, la Personne autorise la Ville de Genlis à utiliser, exploiter et diffuser son image, recueillie dans le cadre du concours photo 2024, par reproduction et/ou représentation de celle-ci, dans le cadre de ladite communication au public à des fins de promotion ou de présentation, de tous produits secondaires et dérivés de la Ville de Genlis.

Cette exploitation pourra être réalisée par tous modes d'exploitation connus ou inconnus à ce jour et sur tous supports de communication.

La présente autorisation est consentie à la Ville de Genlis pour le monde entier et pour une durée de 15 ans. Cette autorisation sera renouvelable par tacite reconduction pour une durée de 15 ans, sauf dénonciation écrite de la Personne adressée à la Ville de Genlis, 6 mois avant l'échéance.

La présente autorisation est accordée sous condition de la validation écrite par la Personne des images.

La présente autorisation d'exploitation par la Personne de son image est conférée à titre gratuit et sans contrepartie. La Personne renonce en conséquence à réclamer à la Ville de Genlis et à tout tiers autorisé par lui une quelconque rémunération ou indemnité au titre de l'exploitation de son image dans les conditions définies aux présentes.

Fait à _____, le _____

Signature de l'intéressé(e) : _____

Signature du représentant légal : _____